

CONCOURS LITTERAIRE

Organisé par La Maison Pour Tous

Deuxième Edition décembre 2018

REGLEMENT

L'Association La Maison Pour Tous organise les 8 et 9 décembre 2018 son deuxième Salon Littéraire des auteurs régionaux intitulé le Noël du Livre.

En amont de ce salon elle lance un concours de « Nouvelles » avec un thème imposé.

Participation au Concours

Article 1

Le concours est ouvert à tous, adultes, lycéens, collégiens et scolaires. Concernant les personnes mineures, le concours n'est possible qu'avec l'autorisation écrite et sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation est spécifiée sur la fiche d'inscription.

En cas de candidature d'un groupe de candidats, chaque participant du groupe devra compléter une fiche d'inscription individuelle.

Rédigez pour votre plaisir et le nôtre aussi, une « Nouvelle » sur le thème choisi : « **Une étrange rencontre entre Mons et Tanneron** ».

La « Nouvelle » est centrée sur un seul évènement. Les descriptions sont réduites à l'essentiel. Chaque mot compte. Les personnages sont peu nombreux. La chute doit être inattendue. Le récit est construit à partir de cette fin, d'où l'importance d'imaginer le récit avant de l'écrire.

Article 2

Chaque candidat, ou groupe de candidats, pourra présenter un texte de 10 pages maximum. Soignez la construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire et la ponctuation, éléments indispensables au plaisir du lecteur. Ce sera un critère de choix. Cette nouvelle peut être illustrée.

Article 3

L'œuvre devra être originale (voir article 10) et n'avoir jamais été ni publiée, ni primée.

Une seule « Nouvelle » est acceptée par candidat ou groupe de candidats.

Article 4

Les pages devront être écrites en saisie informatique seulement sur le recto de la feuille, numérotées et agrafées.

Format : A4 - Police : Arial – Taille : 11 – Interligne 1,5 - Marge : 2cm à gauche et à droite, 2,7 cm en haut et en bas.

L'œuvre devra être titrée (inscrire le titre en haut de chaque page), paginée et le mot « FIN » devra être indiqué.

Article 5

Les textes devront être expédiés avant le 31 octobre 2018 à l'adresse suivante :

**Concours de Nouvelles
Maison Pour Tous
Rond-Point du 8 mai 1945
83440 MONTAUROUX**

Pour préserver l'anonymat de chaque candidat ou groupe de candidats, vous êtes invités à joindre à votre envoi une enveloppe scellée portant le titre de votre « Nouvelle ».

A l'intérieur de cette enveloppe, vous joindrez un document comportant votre nom, prénom, adresse mail et téléphone. Pour un groupe de candidats, ce document devra comporter la liste des noms, prénoms, adresses, mails et téléphones de chaque membre du groupe.

La participation au concours est de **10,00 € par « Nouvelle »**, cette somme devra être réglée le jour de l'inscription au concours, la gratuité est accordée aux participants des catégories collègue et scolaire (écoles primaires).

Le concours est ouvert du 1^{er} juin 2018 au 31 octobre 2018, date limite des envois.

Ce règlement est consultable et téléchargeable sur notre site internet :

www.mpt-montauroux.com.

En cas d'inscription d'un groupe de candidats un nom de groupe original sera privilégié et vivement recommandé.

Article 6

Un jury est chargé d'établir le palmarès. Il est composé d'écrivains, de journalistes, d'enseignants, de professionnels du livre et de membres de l'Association.

Ses décisions sont sans appel.

Article 7

La remise des récompenses se fera lors de l'inauguration du Noël du livre le samedi 8 décembre 2018.

La « Nouvelle » lauréate dans la catégorie Adulte sera dotée d'un prix global de 100,00 € maximum.

D'autres prix réservés aux Ecoles, Collèges et Lycées seront remis en fonction du niveau scolaire et du nombre d'inscrits. Des récompenses autres que numéraires seront attribuées aux candidats lauréats dans ces catégories.

L'annonce des textes lauréats pourront être publiés dans la presse, les revues municipales des villages du Canton et de la Communauté de Communes. Ces textes pourront aussi être mis à dispositions sous forme de publications simples éditées par la Maison Pour Tous ainsi que sur son Site Internet.

La mention du nom de l'auteur ou du groupe d'auteurs et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publique des nouvelles.

Article 8

Les membres du Jury et du Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous, ne peuvent participer au concours.

Article 9

Un recueil sera créé où les lauréats verront leurs « Nouvelles » publiées et diffusées dans le cadre des manifestations organisées par la Maison Pour Tous.

Article 10

La participation à ce concours vaut acceptation du présent règlement, cette acceptation est clairement notifiée lors de l'inscription.

Les manuscrits non primés seront conservés par la MPT après la remise des prix.

Du seul fait de leur participation, les auteurs ou groupes d'auteurs garantissent à l'Association organisatrice et au jury qu'ils sont les créateurs des « Nouvelles » présentées.

La MPT ne saurait être responsable d'éventuelles copies d'œuvres existantes.

Chaque candidat ou groupe de candidats s'engagent à ce que la « Nouvelle » présentée n'ait jamais été éditée ou publiée et soit libre de tous droits.

La MPT se réserve le droit d'un recours éventuel à l'encontre d'un candidat ou groupe de candidats qui n'auraient pas respecté les règles ci-dessus définies.

Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas retenus et renvoyés aux candidats.